

ENTRETIEN
AVEC
LUCINDA
KARTER,
directrice du Bureau
du livre français à
New York

Propos recueillis par
Marie-Françoise Cachin

Lucinda Karter a été directrice du Bureau du livre français à New York (la French Publishers' Agency) pendant plusieurs années. Elle a accepté de relater pour TransLittérature cette expérience où la traduction joue un rôle essentiel.

TL : Pendant combien de temps as-tu occupé ce poste ?

LK : Près de dix-sept ans, j'ai pris le poste en janvier 2002.

TL : Comment as-tu été recrutée ?

LK : Par relations. J'étais connue dans la communauté française car j'avais des amis traducteurs et écrivains français vivant à New York. En outre, je connaissais par ces circuits l'attaché culturel qui m'avait appris que le poste se libérait.

TL : Quelles études as-tu faites ?

LK : J'ai fait un Bachelor of Arts en littérature française du XX^e siècle à l'université de Pennsylvanie. Dans le cadre de ces études, j'ai passé une année à Paris à Reid Hall, le campus parisien de l'université de Columbia.

TL : Quelles langues étrangères connais-tu ? Est-ce que cela t'a servi dans ta carrière au Bureau international de l'édition française (BIEF) ou avant ?

LK : À une certaine époque, je parlais quatre langues : l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol, mais aujourd'hui j'ai perdu beaucoup de vocabulaire dans ces deux dernières langues. L'allemand me

sert quand je suis à la Foire de Francfort, mais, en dehors de cela, c'est le français qui était important pour mon recrutement, car il fallait un français parfait à l'écrit comme à l'oral. J'ai eu la chance d'habiter en France et en Belgique pendant huit ans lorsque j'étais enfant et durant cette période j'étais élève dans des écoles françaises. Je parle donc couramment le français.

TL : Quelle connaissance de l'édition américaine avais-tu avant d'être recrutée par le BIEF ? Comment l'avais-tu acquise ?

LK : J'avais une très bonne connaissance du marché américain avant d'être recrutée, car j'avais passé treize ans dans l'édition américaine à divers postes, comme « scout », « chargée des droits étrangers » et « assistante éditoriale » dans des sociétés telles que la Georges Borchardt Literary Agency (Georges est d'ailleurs d'origine française et représentait plusieurs maisons d'édition), Doubleday, Harper Collins et W.W. Norton.

TL : Même question pour l'édition française.

LK : Je ne connaissais pas bien l'édition française, même si certaines maisons me connaissaient de par mes liens précédents avec la French Publishers' Agency, car j'avais été la lectrice des ouvrages français chez tous les éditeurs américains où j'ai travaillé. Pendant une longue période, j'avais travaillé au département des droits étrangers à négocier avec les maisons d'édition françaises pour leur céder des titres américains et j'avais aussi une certaine connaissance de la littérature française du XX^e siècle grâce à mes études universitaires.

TL : Quelle expérience, quelle connaissance as-tu toi-même de la traduction ?

LK : J'ai choisi de travailler dans l'édition après avoir eu la chance d'assister aux Assises de la traduction littéraire à Arles à 20 ans, pendant mon année d'études à Reid Hall. Le métier de traducteur m'a depuis toujours fascinée, mais il est difficile d'en vivre, surtout quand on est jeune et qu'on ne connaît personne dans le métier. Plus tard, j'ai commencé à traduire un peu par-ci par-là. D'abord un livre pour enfants, puis un roman, puis un récit. Le livre pour enfants s'est

avéré plus difficile que je ne le croyais, car il s'agissait d'un livre pratique et les instructions qu'on donne à un enfant français sont différentes de celles qu'on donnerait aux États-Unis. Par exemple, au lieu de dire : « Essaie de dessiner », on dirait : « Dessine ». Mon expérience de la traduction d'un roman s'est aussi avérée compliquée à la fin. En effet, même après avoir travaillé étroitement avec l'auteure et reçu le feu vert de la maison d'édition, l'auteure a décrété qu'elle « n'entendait pas sa voix ». Elle avait pourtant lu et relu ma traduction. Cela a été un choc, j'ai donc tout de suite décidé de me retirer et suggéré qu'elle prenne un deuxième traducteur qui pourrait retravailler la voix, car je pense que c'est très subjectif et impossible à vraiment changer du début à la fin une fois que le livre est traduit. Ma troisième traduction a été un rêve : seulement une vingtaine de changements demandés par l'auteur et sa reconnaissance pour le travail accompli. J'ai aussi traduit plusieurs nouvelles pour des magazines littéraires.

TL : En quoi consistait ton travail au Bureau du livre français ?

LK : Il consistait à repérer une maison d'édition américaine susceptible d'être intéressée par les livres français que je prenais en prospection et à négocier les droits pour une cession éventuelle. Je devais aussi faire un gros travail de recherche pour trouver des livres français susceptibles d'être traduits. Les critères varient selon qu'il s'agit d'une œuvre de fiction ou de non-fiction. En matière de fiction, on recherche une voix captivante et belle, et simplement une histoire qui plaise. Les romans choisis varient énormément entre le très littéraire, qui se vendra surtout aux petites maisons d'édition indépendantes, et les romans plus grand public, comme ceux d'Anna Gavalda ou de Muriel Barbery. Les premiers se vendront par dizaines de milliers, les seconds par centaines de milliers. Nous avons eu un succès énorme avec *Suite française* d'Irène Nemirovsky, qui s'est vendu à près de deux millions d'exemplaires (nous représentons les droits mondiaux). Dans ce cas, l'importance à la fois littéraire et historique de l'ouvrage a été tout de suite reconnue, ce qui rendait le projet vraiment évident pour le marché anglophone. Pour la non-fiction, la démarche est moins subjective et les livres que nous choisissons de représenter proviennent de domaines comme l'histoire

(l'Antiquité, le Moyen-Orient sont des domaines très prisés des presses universitaires). Dans le cas de la non-fiction, c'est presque toujours la renommée de l'auteur en France et dans le monde académique anglophone qui est importante.

TL : Peux-tu nous dire quelle est la situation actuelle du marché de la traduction aux États-Unis ?

LK : L'intraduction aux États-Unis représente seulement 3% des livres publiés chaque année. Cela changera peut-être avec la création récente d'une catégorie « traduction » parmi les prix décernés par le National Book Award. La non-fiction universitaire domine de peu la littérature « très littéraire ». Les éditeurs qui se consacrent entièrement à la traduction sont Archipelago, Europa et New Vessel. Quelques autres maisons telles que The Other Press ou New York Review of Books manifestent un intérêt certain pour la traduction. Le marché semble progresser pour les livres en traduction, mais moins pour le français que pour d'autres langues moins traduites dans le passé. Le français reste néanmoins la première langue traduite.

TL : Quel est le statut du traducteur aux États-Unis aujourd'hui (dans le domaine littéraire au sens large) ?

LK : Les traducteurs professionnels ici sont bien moins rémunérés qu'en Europe, mais je ne connais pas la différence exacte. Il y a très peu de projets et beaucoup de traducteurs. Leurs contrats consistent en règle générale en un forfait simple, mais parfois certains traducteurs réussissent à obtenir un petit pourcentage en droits d'auteur, entre 1,5% et 2% du prix de vente. Je ne connais pas précisément leur parcours de formation en général, mais on constate un nombre croissant de masters de traduction au cours des dix dernières années. Par exemple New York University, Columbia, Rochester et d'autres ont des masters de traduction littéraire.